

tout le travail social est accompli par la Division du service itinérant de la branche de l'assistance sociale. Une aide supplémentaire est accordée aussi aux vieillards bénéficiant de la pension de vieillesse pour la protection de leur santé et pour leur confort. Des pensions sont versées aux aveugles depuis le 1er décembre 1937. Pour les statistiques, voir pp. 822-824.

Hospices pour les vieillards.—La province soutient un hospice pour vieillards et un refuge provincial, de même que trois infirmeries provinciales. Les villes de Vancouver et de Victoria ont aussi des hospices pour vieillards. Les services sociaux des villes et municipalités ont été fusionnés, éliminant ainsi le dédoublement de l'administration, et les services réunis collaborent étroitement avec les services de santé.

Indemnisation des accidentés.—La loi des accidents du travail, en vigueur depuis le 1er janvier 1917, comporte une assurance obligatoire contre les accidents dans presque toutes les occupations industrielles de la province. Voir pp. 791-795.

Section 2.—Statistiques de la bienfaisance sociale

Sous-section 1.—Assurance-chômage

Comme l'assurance-chômage s'apparente étroitement avec le travail et qu'elle est administrée conjointement avec le service sélectif et les effectifs mobilisables, il a été jugé préférable pour le moment de continuer l'étude de ses statistiques au chapitre du travail, pp. 776-784.

Sous-section 2.—Allocations familiales

Les détails concernant le paiement des allocations familiales sont donnés à la sous-section traitant des services fédéraux de bienfaisance sociale aux pp. 810-811.

Le tableau 1 donne la distribution par âge de la population de moins de 16 ans à la date du recensement de 1941. Ces données ont servi de base aux estimations sur lesquelles ont d'abord reposé les allocations familiales versées en vertu de la loi sur les allocations familiales de juillet 1945 et elles serviront de guide à l'enregistrement maximum possible comparativement à l'enregistrement total donné au tableau 2, jusqu'au recensement officiel de 1951.

Des renseignements détaillés sur le classement des familles selon le nombre d'enfants, pour les neuf provinces, sont donnés au tableau 2, p. 1210 de l'Annuaire de 1945.

1.—Population au-dessous de 16 ans, par groupe d'âge spécifié, par province et territoire, 1941

Province ou territoire	0-5 ans	6-9 ans	10-12 ans	13-15 ans	Total au-dessous de 16 ans
Ile du Prince-Edouard.....	11,456	7,727	5,736	5,565	30,484
Nouvelle-Ecosse.....	69,083	44,371	33,516	32,589	179,559
Nouveau-Brunswick.....	59,775	38,195	28,834	28,515	155,319
Québec.....	422,243	279,132	218,274	212,739	1,132,388
Ontario.....	357,033	242,406	195,091	194,735	989,265
Manitoba.....	73,853	50,030	39,780	41,021	204,684
Saskatchewan.....	102,195	70,991	56,772	56,863	286,821
Alberta.....	90,036	60,713	47,201	45,597	243,547
Colombie Britannique.....	70,378	44,049	36,502	36,498	187,427
Yukon.....	546	321	225	170	1,262
Territoires du Nord-Ouest.....	1,969	1,172	772	650	4,563
Canada.....	1,258,567	839,107	662,703	654,942	3,415,319